

## EXTRAIT

DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°31 - 2025

19.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 19 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Emilie SUBRA, Maire.

|                                     |    |                          |    |
|-------------------------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 | Nombre de procurations : | 0  |
| Nombre de présents :                | 13 | Nombre de votants :      | 13 |

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2025.

Affiché le : 15 décembre 2025.

Présents : BABEL René, BORLIN Céline, DELAI Michel, GOUZENES Alexandra, GRAU Sylviane, HERY Patrick, MARTRES Nadine, MOUTET Guy, PUYSEGUR Maguy, SENSAT Serge, SUBRA Emilie, VERDIER Nadine, PERES Josiane.

Excusés : ARRIBAS Nathalie, BOUCHARD Gilles, LAVIGNE Franck, SERRES Delphine, DELAI Damien, HADRI Céline.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nadine VERDIER est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : TARIFS 2026 – LOCATIONS DE SALLES**

Il est proposé de reconduire les tarifs de location de salles de l'année précédente. A savoir, pour chaque salle :

**LA SALLE POLYVALENTE** exclusivement durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre :

- pour tout utilisateur hors association communale : 500 euros forfait week-end tout compris, du vendredi midi au lundi midi ;
- pour les associations communales : gratuit et accessible toute l'année.

**SALLE DES FÊTES DE QUARTIER A L'ANCIENNE ECOLE DE LA SERRE**, avec tables et chaises sur place :

|                                       | TARIF ETE<br>Du 01/05 au 30/09         |                        | TARIF HIVER<br>du 01/10 au 31/12 - 01/01 au 30/04 |                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|
|                                       | 1 <sup>ère</sup> location<br>sur un an | Locations<br>suivantes | 1 <sup>ère</sup> location<br>sur un an            | Locations<br>suivantes |
| VILLENEUVOIS<br>ET PERSONNEL COMMUNAL | 120 euros                              | 250 euros              | 160 euros                                         | 300 euros              |
| ASSOCIATIONS COMMUNALES               | Gratuit                                |                        |                                                   |                        |
| NON-VILLENEUVOIS                      | 250 euros                              |                        | 300 euros                                         |                        |

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs susmentionnés pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

|              |    |
|--------------|----|
| Pour :       | 13 |
| Contre :     | 0  |
| Abstention : | 0  |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 19 décembre 2025.

Villeneuve-de-Rivière, le 19 décembre 2025.

Le Maire,



Emilie SUBRA.

Délibération CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
par le Maire le

PUBLIÉE le

